Affiché le

ID: 059-215904707-20230327-202301-DE

République Française

Département du Nord

COMMUNE DE PREMESQUES

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 18

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 29.11.2022

Date d'affichage : 29.11.2022

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le cinq du mois de Décembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur *Yvan HUTCHINSON*, Maire.

- 17 <u>Présents</u>: Y. HUTCHINSON A. MARQUE P. ALLIOT P. VANDEN DORPE N. GUISLAIN L. BASECQ S. VAN EECKE D. DUMONT C LEFEBVRE X. DUBOIS F. BOULANGER S. MOUVEAUX C. ANNAERT P. PACCOU P. JOURDAIN J. TYBOU G. DUBOIS
- 1 Absents ayant donné pouvoir : P. CAREY à C. LEFEBVRE
- 0 Excusés:

Monsieur Patrick PACCOU a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance : « Mesdames, Messieurs, chers élus, je vous propose d'ouvrir cette séance de conseil municipal du 05 décembre. On va commencer par la désignation du secrétaire de séance qui suivant l'ordre de la liste sera Patrick PACCOU. Pas d'opposition à ce que Patrick soit secrétaire de séance ? Tu peux procéder à l'appel mon cher Patric »

APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL PAR Patrick PACCOU.

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le

Yvan HUTCHINSON: « Le guorum est atteint, Patrick va nous lire l'ordre du jo délibération supplémentaire qui va venir avec l'adoption du Procès-verbal, il s'agrit d'une correction d'e matérielle sur l'adoption du Procès-Verbal de la séance du 13 juin, s'il n'y a pas d'opposition, je voudrai ajouter ce point à l'ordre du jour de notre séance. Patrick, tu peux nous lire l'ordre du jour ».

Lecture de l'ordre du jour par Patrick PACCOU

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 juin 2022 Correction d'une erreur matérielle
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2022
- 3. Décision modificative n°1 Budget 2022
- 4. Paiement des dépenses d'investissement 2023 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023
- 5. Subvention pour la psychologue scolaire Année scolaire 2022/2023
- 6. Recrutement de vacataires et fixation du tarif de la vacation Année 2023
- 7. Délibération annuelle autorisant la création et le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité - Année 2023
- 8. Accueil de personnes volontaires en service civique
- 9. Renouvellement du dispositif d'aide à l'achat d'équipements de vélos pour les prémesquois - Exercice 2023
- 10. Questions diverses

Yvan HUTCHINSON: « Merci. Est-ce qu'il y a des remarques particulières sur l'ordre du jour ? Pas de remarques, nous pouvons donc délibérer. Aussi, je vous propose de passer au point consistant à l'adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2022, correction d'une erreur matérielle. »

2022-15 : Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2022 Rapporteur: Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON: "Suite à la remarque d'un de nos administré, Monsieur Dominique DEBAISIEUX, il convient de procéder à la correction d'une erreur matérielle dite erreur de frappe.

Dans le premier paragraphe d'introduction « Je vous propose la désignation d'un secrétaire de séance, qui suivant l'ordre de la liste, est Madame Chrystel ANNAERT, en remplacement de Stéphane MOUVEAUX qui s'est excusé et qui a donné pouvoir à Denis DUMONT ». Il faut remplacer Denis DUMONT par Yvan HUTCHINSON, tout simplement. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette correction d'erreur matérielle ? Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci pour l'unanimité.

Le point suivant est donc l'adoption de notre procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022. Je suis sûr que cela a fait l'objet de votre lecture de chevet d'hier soir et comme il n'y a pas eu de remarques, ou de demande de correction, la parole est ouverte et circule. Pas de remarque sur notre PV du 26 septembre? Denis, je t'en prie!

Denis DUMONT: « Comme les PV sont bien lus par certaines personnes, il convient de modifier au tout début dans l'intervention d'Yvan HUTCHINSON : Est-ce qu'il y a des remarques ou des demandes de correction ou des demandes de précisions sur le compte rendu de notre séance du 4 avril, il s'agit de la séance du 13 juin ».

Yvan HUTCHINSON: « Pas d'autres demandes? Pas d'autres demandes de correction, donc, eu égard, à la prise en compte de la demande de correction faite par notre collègue Denis DUMONT, qui est

Affiché le

ID : 059-215904707-20230327-202301-DE

favorable à l'adoption du PV de notre séance du 26 septembre ? Qui vous remercie, le PV de nos travaux du 26 septembre est adopté.

Délibération suivante 2022-70 : Décision modificative une - Budget Principal de la commune, Monsieur MARQUE ! »

Délibération adoptée à l'unanimité

2022-70 – Décisions Modificatives n° 1/2022 – Budget Principal de la commune

Arnaud MARQUE: « Merci Monsieur le Maire.

Dans le cadre de l'exécution du budget 2022, il est apparu nécessaire de procéder à quelques ajustements de crédits puisque sur un certain nombre de postes, nous n'avons pas les crédits suffisants pour pouvoir honorer les dépenses jusqu'à la fin de l'année, et principalement, sur des charges de personnel. Donc, on vous propose de refaire des ajustements à hauteur de 53120 euros avec des plus sur certains postes et des moins sur d'autres. Comme vous avez pu le remarquer, les principaux postes sur lesquels il faut doter du budget supplémentaire sont des postes de personnel, notamment 11 300 € sur le poste de personnel titulaire et 22 000 € sur les postes d'emplois d'insertion, ensuite, nous avons les postes liés aux charges qui sont liés à ces traitements. Depuis le vote du budget, il y a eu un certain nombre de revalorisation du point d'indice »

Stéphanie GELOEN: « Il y a eu trois revalorisations du SMIC, il y a eu une revalorisation du point d'indice, nous avons aussi beaucoup d'absentéisme qui a nécessité des remplacements, donc des recours à des intérimaires plus que d'habitude. Puis les contrats aidés à 30 heures pour le mercredi récréatif qui fonctionne super bien mais qui augmente la charge du coût de personnel pour nos contrats aidés »

Arnaud MARQUE : « Effectivement, compte tenu du nombre de participants aux mercredis récréatifs, nous avons augmenté les contrats horaires, ce qui fait qu'aujourd'hui, on a 22 000 € de dépassement sur les contrats aidés. »

Pascale ALLIOT : « Attention, ce n'est pas que le mercredi récréatif. »

Arnaud MARQUE: « Pas que, mais quand même... »

Pascale ALLIOT : « On s'est retrouvé avec un animateur sur 6, forcément, cela pose problème ».

Stéphanie GELEON : « Oui, mais on a pris des contrats de 30 heures au lieu de 20 heures initialement prévus, alors, oui, ils sont absents »

Yvan HUTCHINSON : « S'il vous plaît, allons au bout de la délibération, et ensuite on commente et on fait les débats, ceci pour la clarté des débats. »

Arnaud MARQUE: « Donc, globalement, c'est 53 120 € à renoter sur les différents articles afférents aux charges de personnel, enfin, 53 000 € pour les charges de personnel et 120 € sur les charges exceptionnelles, l'article 6713, c'est par rapport aux aides sur les équipements vélos, là aussi, il y a un petit peu plus que ce qui avait été budgété, et donc, on a un certain nombre d'articles du chapitre de charges à caractère général sur lesquels on va reprendre du budget pour venir couvrir ces 53120 € ».

Patrick PACCOU: « Alors, une question? »

Yvan HUTCHINSON: « Attend Patrick, on termine. Ah! tu as fini, pardon, donc on y va pour les questions? Patrick? »

Patrick PACCOU: « Alors, on enlève 1000 € sur les combustibles, pourquoi? On consomme moins? »

Arnaud MARQUE: « Ce sont des combustibles pour les véhicules roulants, Stéphanie? »

Stéphanie GELEON : « Il s'agit d'une ligne sur laquelle nous avions laissé 1000 € et qui servait à couvrir les fluides de la cuve de fioul, mais que nous n'avons plus, du coup, on ne les utilise pas. Il s'agit de la cuve. »

Arnaud MARQUE : « Effectivement, cette somme, nous n'en avons plus besoin, ce n'est pas le gaz, ce n'est pas l'électricité et ce n'est pas non plus le carburant. C'est vrai que c'est une ligne sur laquelle était inscrit 1000 € mais que nous n'aurions pas dû mettre. Après, sur les autres lignes ; terrains, on met

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le

ID: 059-215904707-20230327-202301-DE

toujours un petit budget, il s'agit de dépenses, il y a des années, o donner les détails, c'est des dépenses d'entretien sur des terrains, on y inscrit toujours un petit budget

puisqu'il y a de temps à autres des dépenses, mais cette année, il n'y a rien eu. Autres organismes est la ligne qui abonde les accords de réciprocité. »

Yvan HUTCHINSON : « Les accords de réciprocité, est-ce que c'est clair pour tout le monde ? Pascale, tu veux peut-être dire un mot sur ce sujet ? »

Pascale ALLIOT: « Vous savez tous ce dont il s'agit; c'est lorsqu'on a un enfant qui est scolarisé dans une autre école de Prémesques, en l'occurrence, avec Pérenchies, nous avons des accords de réciprocité, on reverse une certaine somme à l'école, c'est 430.00 € si mes souvenirs sont bons, pour un élémentaire ou pour un maternel, donc un prémesquois qui serait scolarisé à Pérenchies. Pareil, lorsqu'on a un Pérenchinois scolarisé à Prémesques, nous recevons 430 € qui viennent entre guillemets compenser les frais de scolarisation de l'enfant ».

Patrick PACCOU: « Et pour la cantine, une habitante qui fait manger son enfant à la cantine de Pérenchies, elle le paye, alors qu'ici, elle paierait 1 € ? »

Pascale ALLIOT : « Son enfant est scolarisé à Pérenchies, on est d'accord ? Donc c'est normal qu'elle paie le tarif extérieur à Pérenchies, elle a fait le choix de mettre son enfant à l'école à Pérenchies, Pérenchies n'a pas adopté la cantine à 1 €, pas de bol! ».

Sylvie VAN EECKE: « C'est comme un enfant de Pérenchies qui vient ici à Prémesques! »

Pascale ALLIOT: « Oui, c'est cela, il paie le tarif extérieur avec quand même un dispositif à 1 € ».

Yvan HUTCHINSON: « Autre question sur la décomposition des chapitres, du chapitre 11? Arnaud, tu voulais rajouter un élément ? »

Arnaud MARQUE: « Je regardais les différentes dépenses sur le poste terrain les autres années, c'est par rapport au terrain de foot, aux aires de jeux, lorsqu'on a des petits travaux sur ces aires-là. On n'a rien eu cette année. »

Yvan HUTCHINSON: « Pas d'autres remarques? Pas d'autres questions? Je soumets la délibération au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui votre contre ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON: « Délibération 71, paiement des dépenses d'investissement 2023 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, Arnaud!»

2022-70 - Paiement des dépenses d'investissement 2023 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023

Arnaud MARQUE: « C'est une délibération que vous commencez à avoir l'habitude de voir puisque c'est une délibération que l'on prend toutes les fins d'année pour permettre d'honorer les dépenses d'investissement qui ont lieu en début d'exercice et avant le vote du budget primitif.

La règle, c'est que ces dépenses d'investissement doivent être limitées à 25 % de ce qui était inscrit en investissement l'année précédente donc ici au budget primitif 2022 et cela en dehors des remboursements d'emprunts.

Donc, sur les dépenses d'investissement, au budget 2022, on avait 729 141.45 € d'inscrits et 25% de cette somme correspond à 182 285.36 €. On vous demande d'autoriser, en dépenses d'investissement, jusqu'au vote du budget 182 285.36 € répartis en 12 000 € sur l'article 2051 : cession des logiciels de gestion et le reste sur la réfection de l'éclairage public puisque c'est le gros projet d'investissement qui va arriver entre la fin de cette année et le début de l'année prochaine. »

Yvan HUTCHINSON: « Est-ce qu'il y a des questions? Il s'agit d'une c prenons tous les ans à la même époque pour nous permettre la continuité budgétaire jusqu'à notre

débat budgétaire qui aura lieu, Arnaud, cette année ? »

Arnaud MARQUE: « Nous n'avons pas fixé la date encore, l'année dernière, nous l'avions fait assez tôt, en février, ce serait bien de le faire en février, tout dépend de l'avancement des travaux de l'éclairage mais on aura qu'une situation, donc on ne devrait pas à cette hauteur-là. »

Yvan HUTCHINSON: « Pas d'autres observations, pas d'autres remarques? Je soumets la délibération au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON: « Délibération 72, subvention pour la psychologue scolaire! Pascale, je t'en prie. »

2022-71 - Subvention pour la psychologue scolaire - Année scolaire 2022-2023

Pascale ALLIOT: « Chaque année, il nous est demandé de renouveler la, subvention qu'on octroie à la psychologue scolaire qui intervient sur les 5 communes dont la nôtre, à l'école Jean-Loup CHRETIEN, donc il nous est proposé de renouveler cette subvention d'un montant de 250 €. Voilà, on la vote tous les ans. Je ne sais pas si vous avez des questions? »

Yvan HUTCHINSON: « Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur cette subvention qui fait partie des figures imposées du mois de décembre. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON: « la 73: recrutement de vacataires et fixation du tarif de la vacation pour l'année 2023. Arnaud, je t'en prie! ».

2022-72 : recrutement de vacataires et fixation du tarif de la vacation - Année 2023

Arnaud MARQUE: « Alors, les collectivités territoriales ont le droit de recruter des vacataires dès lors que ces vacataires sont recrutés pour exécuter un acte déterminé, qu'ils sont recrutés de façon discontinue dans le temps pour répondre à un besoin ponctuel et que la rémunération est attachée à l'acte. On a recouru, depuis maintenant 2 ans, à un recrutement de vacataires pour faire la distribution des informations de la collectivité. On vous propose de renouveler ce recrutement de vacataires pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 et de fixer la rémunération qui est basée sur un relevé des heures effectuées sur la base du SMIC horaire, don une distribution d'informations sera rémunérée sur la base de 14 heures au SMIC horaire. On vous demande donc d'autoriser la création de deux postes, de charger Monsieur le Maire de procéder au recrutement, de préciser que les personnes recrutées ne travailleront que selon les besoins du service, de spécifier que la rémunération interviendra sur la base d'un relevé mensuel des heures effectuées, sur la base du SMIC horaire, une distribution équivaut à 14 heures et de spécifier que les personnes seront recrutées sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 ».

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le

ID: 059-215904707-20230327-202301-DE

Pascale ALLIOT: « Ils sont deux personnes à le faire, c'est cela? »

Arnaud MARQUE: « Non, le fait de pouvoir en avoir deux nous permet que si l'un n'est pas disponible, de pouvoir avoir recours à une autre personne ».

Ludovic BASECQ: « Donc on estime à 14 heures le temps d'une distribution pour tout le village? »

Arnaud MARQUE: « Oui, alors, il y a la distribution et l'encartage, le temps de préparation est également pris en compte ».

Ludovic BASECQ : « Oui, c'est vrai que cela prend du temps, et on fait de plus en plus attention à faire des distributions regroupées. »

Arnaud MARQUE : « C'est le même temps que ce qu'on avait délibéré précédemment ».

Stéphanie GELOEN : « Avec Cécile, on s'y était collé afin d'évaluer le temps nécessaire ».

Pascale ALLIOT : « A l'époque, on payait 75 € pour une distribution ? »

Stéphanie GELOEN : « On payait 76 € pour un seul tract et après 16 € par tract supplémentaire ».

Pascale ALLIOT : « Si on divise 76 € par le SMIC, cela représente combien ? »

Arnaud MARQUE: « Oui, on paye un peu plus, cela va de soi ».

Stéphanie GELOEN : « Le statut de vacataire est un statut particulier donc il est un peu moins chargé qu'un salarié classique. »

Yvan HUTCHINSON : « Avec cette précision sur le taux horaire de 11.07 €, est-ce qu'il y a d'autres demandes de précisions sur cette possibilité de recrutement de vacataires ? Autre question ? Je vous propose de l'adopter ! Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON : « Délibération 74, délibération annuelle autorisant la création et le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, Arnaud ! »

2022- 73 : Délibération annuelle autorisant la création et le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – Année 2023

Arnaud MARQUE : « Donc là, c'est pareil, c'est une délibération qu'on vote tous les ans pour principalement pourvoir aux recrutements des agents contractuels pour les tenues des centres de loisirs d'une part et puis la surcharge au service technique sur la période estivale assez élargie de mai à octobre.

Donc, comme les autres années, on vous demande de délibérer sur la création d'au maximum 18 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation de 2ème classe pour exercer les fonctions d'animateur de centre de loisirs rémunéré sur la base de l'indice brut correspondant à l'échelon 1 dudit grade et à l'échelon 7 dudit grade pour le poste assurant les missions de directeur adjoint lors des vacances d'été.

Au maximum 2 emplois à temps non complet à raison de 25/35èmes dans le grade d'Adjoint d'Animation de 2ème classe pour exercer les fonctions d'Animateur de Centre de Loisirs rémunéré sur la base de l'indice brut correspondant à l'échelon 1 dudit grade.

Recu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le

ID : 059-215904707-20230327-202301-DE

Une indemnité d'un montant de 20€ sera attribuée aux agents lorsque compensation d'une astreinte de nuit

Au maximum 1 emploi non permanent à temps complet dans le grade d'Adjoint Technique Territorial pour les services techniques rémunérés sur la base de la grille indiciaire relevant du grande d'Adjoint Technique de la catégorie C, échelon 1.

Il faut autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels relevant du grade d'Adjoint d'Animation pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 10 semaines dans le cadre des centres de loisirs et sur les périodes de vacances scolaires, en application de l'article $3-2^\circ$ de la loi n°84-53 précitée et enfin, autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel relevant du grade d'Adjoint technique pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité du 1er mai au 31 octobre 2023 en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ».

Yvan HUTCHINSON : « Des remarques, des questions ? C'est une délibération habituelle du mois de décembre. Je vous propose de la voter : qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie ».

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON : « la délibération 75, accueil de personnes volontaires en service civique, Madame GUISLAIN ! »

2022-74: Accueil de personnes volontaires en service civique

Nathalie GUISLAIN : « Merci Monsieur le Maire. Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'accueil de personne volontaires au service civique.

Le service civique est un dispositif qui existe depuis une dizaine d'année et il s'inscrit dans le Code du Service National. Cela doit couvrir une mission d'intérêt général dans 9 domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Une personne qui arrive en mission de service civique doit nous permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service déjà rendu par les agents à la population. Il ne doit pas se substituer aux activités des agents en poste en mairie comme par exemple, il ne peut pas faire d'administratif, répondre au standard.

Quatre conditions doivent être remplies par l'organisme d'accueil pour recourir au service civique :

- Les volontaires doivent être engagés sur des missions utiles à la société, permettant de répondre aux besoins de la population et des territoires ;
- Les volontaires doivent intervenir en complément de l'action des agents publics et ne doivent pas s'y substituer ;
- Les missions proposées dans le cadre du service civique s'adressent à tous les jeunes de 16 à 25 ans et ne peuvent pas exclure les jeunes n'ayant pas de diplômes ou de qualification. Des prérequis en termes de compétences particulières, d'expérience professionnelle ou bénévole

Affiché le

ID: 059-215904707-20230327-202301-DE

préalables ne peuvent être exigés aux volontaires. Le savoi prévaloir;

Le service civique doit permettre aux volontaires de vivre une expérience de mixité sociale, le terrain est donc important pour eux, dans un environnement différent de celui où il évolue habituellement.

Un agrément est délivré pour 2 ans à l'organisme d'accueil.

Le contrat de service civique n'est pas un contrat de travail. Il doit être signé avant le démarrage de la mission, selon des modalités bien précises :

- Le temps de travail représente au moins 24 heures par semaine ;
- Il donne lieu à une indemnité (correspondant à 36,11 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, soit 600.94 euros brut versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale par l'Etat. L'organisme d'accueil verse au jeune une indemnité complémentaire pour les frais d'alimentation et de transport (correspondant à 7,43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique, par virement bancaire.
- Un tuteur doit être désigné au sein de l'organisme d'accueil pour accompagner le jeune,
- Une formation civique et citoyenne doit être dispensée par l'organisme d'accueil, obligatoirement les gestes de premiers secours.

Considérant que la commune de Prémesques peut mettre en place l'engagement de service civique et ce dispositif présente un intérêt tant pour la commune de Prémesques que pour les jeunes de 16 à 25 ans, nous devons décider de mettre en place le dispositif du service civique pour une mission de service civique, les missions seront décrites plus précisément dans un profil de poste adapté et correspondant aux critères du service civique, pour un temps de travail minimal de 24 heures hebdomadaires.

Nous devons autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande d'agrément auprès de l'Agence de service civique; autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement de service civique avec le volontaire selon le modèle annexé à la présente délibération, autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation complémentaire par virement bancaire d'un montant mensuel correspondant à 7.43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique par mois pour la prise en charge des frais d'alimentation et de transport et préciser que les crédits seront inscrits au budget primitif ».

Yvan HUTCHINSON: « Merci Nathalie pour le résumé de cette délibération. A la lecture, vous avez peutêtre eu peur mais tu l'as admirablement résumée. Est-ce qu'il y a des demandes ou des questions, des précisions pour un renouvellement d'expérience? »

Ludovic BASECQ: « Est-ce qu'on a déjà des projets de missions? »

Nathalie GUISLAIN: « Au niveau des aînés, non »

Pascale ALLIOT : « Nous avons des projets au niveau de l'école et de l'accompagnement des jeunes au niveau du mercredi récréatif, nous avons des difficultés de recrutement au niveau des animateurs, donc le service civique, en proposant de nouvelles activités pourrait être d'une grande aide ».

Nathalie GUISLAIN: « C'est gagnant-gagnant, pour le jeune et pour la collectivité ».

Pascale ALLIOT: « Ces missions seraient donc plutôt centrées au niveau de l'animation ». Yvan HUTCHINSON: « Très bien! D'autres questions? Si tel n'est pas le cas, je vous propose d'adopter

Affiché le

ID : 059-215904707-20230327-202301-DE

cette délibération pour l'accueil d'un jeune en service civique. Qui est vote contre ?

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON: « Monsieur VANDEN DORPE, renouvellement du dispositif d'aide à l'achat d'équipements de vélos pour les prémesquois sur l'exercice 2023 »

2022- 75 : Renouvellement du dispositif d'aide à l'achat d'équipements de vélos pour les prémesquois – Exercice 2023

Pascal VANDEN DORPE : « Merci Monsieur le Maire. Effectivement, une délibération qu'on avait adopté en février 2023 à titre expérimental. Il vous est, après un travail en commission le 24 novembre dernier, proposé de renouveler cette mise en place d'aide à l'achat d'accessoires sécurisant et facilitant la pratique du vélo au quotidien. La liste des accessoires subventionnés est le :

- Casque,
- Antivol,
- Kit éclairage,
- Porte bébé,
- Remorque enfant,
- Vêtements réfléchissants
- Sacoche, panier

Ce dispositif est ouvert sans conditions de ressources à tous les prémesquois, la subvention est plafonnée à 30 € comme en 2022, par foyer et dans la limite de 50% du montant de la facture et dans la limite des crédits alloués. La ou les factures doivent être nominatives avec précision de l'adresse du demandeur. Ces dossiers sont étudiés par le service administratif dans un premier temps et validés par les membres de la commission environnement. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la mise en place d'une aide pour l'achat d'équipements de vélos neufs pour les prémesquois pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2023. Les dossiers de demandes d'aides devront être déposés entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 novembre 2023 inclus par mail à mairie@premesques.fr ou en version papier à la mairie, de fixer le montant de l'aide à 50 % du prix TTC des équipements neufs avec un plafond fixé à 30€ par foyer et dans la limite des crédits alloués, d'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Un petit bilan de 2022, 27 demandes donc un très beau succès, le principal achat est le casque pour 19 demandes, on reste donc bien dans cet aspect équipement de sécurité pour la pratique du vélo, après viennent les antivols ».

Stéphane MOUVEAUX : « Ça donne envie c'est Prémesques qui casque ! »

Sylvie VAN EECKE : « J'ai une petite question. Justement c'était intéressant de savoir que c'était d'abord les casques qui avaient été plébiscités pour l'achat et lié à la sécurité, et ensuite tu parlais des antivols, effectivement, ce qui serait bien, c'est de proposer aussi du stationnement pour les vélos, ce qui a d'ailleurs fait un petit tollé au niveau de l'école, donc ce serait bien aussi de communiquer, peut-être par rapport au projet parce que cela ne doit pas et ne va pas concerner que les scolaires, ça doit concerner toute une population et qu'on est là pour le bien de tous et pas pour le bien individuel et que

Recu en préfecture le 03/04/2023

ce serait bien effectivement de communiquer par rapport à l'e stationnement est envisagé et sécurisé effectivement pour éviter le vol des vélos ».

Pascal VANDEN DORPE : « Bien sûr, on tente de favoriser la pratique du vélo, il faut aussi pour cela adapter ce mode de transport par rapport au mobilier urbain, on manque actuellement d'arceaux, de garages à vélos, c'est un projet pour 2023, pour notamment l'école, les associations et par la pose d'arceaux de supports de vélos, notamment à la mairie, à la maison des associations et à la salle Saint Laurent, cela, c'est acquis ».

Sylvie VAN EECKE: « J'espère que c'est à nous! »

Pascal VANDEN DORPE: « Oui! »

Yvan HUTCHINSON: « Vous êtes en forme, Prémesques qui casque et c'est acquis, c'est bien! »

Pascal VANDEN DORPE: « C'est une attente, un besoin mais par la globalité des prémesquois, donc il faut investir pour tous. Cela représente un budget, on est dans l'attente de subventions mais il faut poser judicieusement les arceaux pour qu'ils soient bénéfiques pour tous les prémesquois ».

Florence BOULANGER : « Est-ce que cela est prévu aux arrêts de bus ? »

Pascal VANDEN DORPE: « L'expérience n'a pas été convaincante au niveau de la MEL, donc je pense qu'ils ont abandonné les emplacements au niveau des arrêts de bus ».

Pascale ALLIOT : « Disons que tu laisses ton vélo sur un arceau mais si tu ne le retrouves pas quand tu reviens, c'est problématique, et ce même à Prémesques, aussi, l'arceau, il ne sert à rien ».

Pascal VANDEN DORPE : « Il faut les disposer de façon à ce qu'ils soient visibles par notre système de vidéosurveillance. L'arceau : c'est plus une utilisation locale, on vient en mairie en vélo, on pose son vélo le temps des démarches et on repart ».

Pascale ALLIOT : « Oui, mais pour les enfants, il faut un espace protégé, c'est pour cela qu'un abri fermé serait plus adapté ».

Pascal VANDEN DORPE: « Oui, c'est à étudier. C'est pour cette raison qu'on regarde un peu ailleurs ce qu'il se fait, on en a vu avec des panneaux solaires sur le dessus, on rentre dans le cadre de la transition énergétique ».

Yvan HUTCHINSON : « Parfait ! En tout cas déjà, sur le renouvellement du dispositif d'aide à l'achat des équipements vélos, je propose de mettre la délibération au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre? Merci pour les cyclistes! ».

Délibération adoptée à l'unanimité

Yvan HUTCHINSON: « L'ordre du jour est épuisé, il reste les questions diverses, je suis prêt à ouvrir la parole à tous ceux qui ont une demande de précisions qui n'est pas dans l'ordre du jour de ce soir, ou une annonce ou une information, Nathalie!»

Nathalie GUISLAIN: « Une information et annonce! Concernant le forum de l'emploi, avec le CCAS, nous avons décidé de ne pas le faire. Je ne sais pas si vous vous souvenez, on avait prévu de le faire en septembre, et on était concurrencé par de gros évènements ou forum dans la métropole, on a décalé donc en février. Plusieurs raisons nous poussent à ne pas le maintenir : la première est qu'on a écouté nos partenaires de l'emploi, le PLIE, la Mission Locale et Pôle Emploi, qui nous ont vraiment affirmé que l'emploi n'était pas un problème pour Prémesques, nous avons de moins en moins de chercheurs d'emploi, 80 personnes environ dont un certain nombre proche de la retraite ou en travail à temps partiel, aussi, il n'y a pas d'intérêt à maintenir ce forum et le marché de l'emploi s'est inversé, il y a trop d'offres par rapport aux candidats et donc on ne va pas attirer grand monde et mobiliser des entreprises

Affiché le

le Prémesques, Pascale, tu peux ID: 059-215904707-20230327-202301-DE

de foot, mais pas que, il y a surtout un grand concert gospel à l'Eglise peut-être nous en dire deux mots ? »

Pascale ALLIOT: « Entre 30 et 40 chanteurs, une soliste professionnelle, 4 musiciens, un répertoire qui va a priori faire bouger dans l'Eglise, ce sera chaud et tant mieux car il n'y aura pas de chauffage, alors, il y aura du chauffage jusqu'à 18 heures, après on coupe. Pour des raisons techniques, le concert est reporté d'une heure et débutera à 18 heures, cela tombe bien parce qu'il y a match de foot, cela permettre aux gens de regarder le match et de venir ensuite en courant au Gospel, cela dépend maintenant des prolongations et penaltys éventuels, et tant pis pour eux. Dans le tract distribué, l'heure communiquée est 17 heures, on va noter sur les panneaux d'entrée de ville noter 18 heures, à ce jour, on a vendu 140 places donc on va appeler les 140 personnes pour les prévenir qu'on passe de 17 heures à 18 heures. On a des chanteurs qui viennent de Paris et cela les arrangeait de reculer le concert d'une heure, donc finalement cela arrange un peu tout le monde puisqu'on s'est rendu compte qu'il y avait aussi le match de foot, mais ce n'est pas pour cette raison que l'heure a été décalée, c'est pour des raisons techniques pour les chanteurs. Je pense que ce n'est pas trop grave, non ? Cela vous embête ? » Pierric JOURDAIN : « Tu dis qu'il y a déjà 140 places de vendues ? »

Pascale ALLIOT: « Oui. Il en reste 110. Les 140 ont été vendues pour 17 heures! »

Yvan HUTCHINSON : « Peut-être qu'il y aura beaucoup de bruit à cette heure-là dans les rues, on va voir ! »

Pascale ALLIOT : « Peut-être que l'équipe de France ne sera pas au programme le 18! »

Yvan HUTCHINSON: « Ludovic, tu as d'autres annonces? »

Ludovic BASECQ: « Non, a priori, on a fait le tour, reste à trancher pour la cérémonie des vœux ».

Yvan HUTCHINSON: « Oui, on va en rediscuter. En tout cas, si on peut, on maintiendra le 8 janvier et sur la forme, on va s'y pencher dare-dare pendant les vacances, c'est très lourd en termes de préparatifs, si certaines personnes se sentent l'envie de venir donner des idées, elles sont les bienvenues.

J'ai aussi quelques informations à vous donner, notamment, les dates de démarrage du marché de rénovation du parc de l'éclairage public, les travaux devraient démarrer semaine 50 ou 51 ».

Arnaud MARQUE: « On sait par où ils commencent? »

Pascal VANDEN DORPE: « Rue de Gaulle ».

Pascale ALLIOT: « Il y a les élections du conseil municipal des jeunes le 15 décembre. La campagne a commencé cette semaine, on a 4 binômes de CM1 et 1 binôme de CM2, ils ne sont pas très nombreux cette année, on n'a pas de sixième, ils se présentent devant Monsieur le Maire Lundi 12 à 9 heures, ils viennent présenter leur programme, c'est sympa! Il faudra qu'on discute entre nous de savoir si on prend tout le monde ou pas car ils sont candidats, or, normalement, c'est 2 binômes de CM1, 2 de CM2 et de 2 de sixième, or, on n'a pas de sixième, qu'un seul binôme de CM2 et 4 binômes de CM1, la commission école statuera sur ce qu'on fait, à savoir qui on prend ou pas ».

Stéphane MOUVEAUX : « Sur les autres de sujets de fonds comme Horseland, Brame, c'est toujours le statu quo ? »

Yvan HUTCHINSON: « Je n'ai pas de problèmes par rapport à cela. Le propriétaire, aujourd'hui ne répond plus aux messages, on parle de Monsieur DIARD. J'ai fait plusieurs tentatives pour lui demander de venir nous voir, je vous rappelle qu'il y a quelques mois, il voulait quasiment nous offrir l'apéritif pour nous présenter son projet, son projet est pour l'instant au point mort. Il est vrai que les services de la Métropole ne facilitent pas les choses juridiquement sur le sujet, donc, sur cela aussi, à la rentrée, je coanimerai une réunion avec Arnaud sur quelques sujets de développement économique sur la

Affiché le

pour rien. Le deuxième point est qu'il y a un gros forum qui va se t janvier. Par contre, on reste en veille, on reçoit régulièrement des CV, on va les aiguiller vers Pôle

emploi, et s'il y a des personnes qui viennent nous voir, on les aiguillera également vers SNC, le PLIE ou la mission locale en fonction de la demande.

Sinon des annonces ; appel à bénévoles pour les colis de Noël, nous avons plus de 220 colis à distribuer cette année dont la moitié à distribuer à domicile, donc appel à bénévoles déjà pour la confection des colis le mercredi 14 décembre au matin, nous avons également plus de 220 bouteilles de bière à étiqueter, donc il y a un peu de boulot, et enfin la distribution le samedi matin, le 17 décembre. Il y a un lien doodle qui va vous être transmis demain ou après-demain pour sondage des personnes disponibles, donc merci d'avance!»

Yvan HUTCHINSON: « Merci Nathalie, d'autres interventions? Florence! »

Florence BOULANGER: « Oui, j'ai lu aujourd'hui, qu'il y a des municipalités qui font appel à des personnes fraichement retraités si on peut dire pour leur proposer du bénévolat, on pourrait y recourir! »

Pascal VANDEN DORPE: « Tu dis cela pour moi? »

Florence BOULANGER: « Je n'y avais même pensé Pascal, mais trêve de plaisanterie, cela pourrait être bien!»

Yvan HUTCHINSON: « On va se renseigner. On continue, Nathalie! »

Nathalie GUISLAIN: « La Banque Alimentaire, je fais un point rapide, nous avons collecté 850 kg de denrées, c'est plutôt pas mal puisqu'on remonte par rapport aux années de confinement ou des années où on ne pouvait pas aller à domicile, de mémoire, l'année dernière, on était plutôt autour de 600kg et l'école qui a fait un bon score, je suis allée faire une intervention à l'école pour les mobiliser; 185 kg pour l'école, ils étaient super contents, et ensuite on a un don de 60 € ».

Yvan HUTCHINSON: « Monsieur Ludovic BASECQ! »

Ludovic BASECQ: « Deux petites choses, première chose, vous avez un petit souvenir sur votre table, vous pouvez repartir avec, il s'agit d'un petit gobelet de Noël, à savoir que nous avons investi dans des gobelets pour proposer un service aux associations avec un prêt de gobelets, puisque effectivement d'éviter les gobelets plastiques qui sont désormais interdits, les gobelets cartons, cela représente un coût, aussi, si on peut utiliser du réutilisable au maximum, c'est bien, donc inciter les associations à le faire, donc on va mettre en place un système de prêt et on comptera les gobelets qui reviennent et on facturera les gobelets manquants ou on les retirera d'une potentielle subvention ».

Arnaud MARQUE: « Non, il faut faire payer ».

Stéphane MOUVEAUX : « Il faut faire confiance ».

Pascale ALLIOT: « Il faut mettre en place une consigne ».

Ludovic BASECQ: « Oui, on facture seulement ce qui ne revient pas ».

Arnaud MARQUE: « Et donc ce qui ne revient pas, ils payent le prix coutant? »

Ludovic BASECQ: « Oui, c'est cela. Donc cela, c'est une première chose. Deuxième chose, un petit point sur l'agenda de décembre : demain, on a la venue de Saint Nicolas à l'école, on a eu confirmation ce soir! Le week-end prochain, les 9 et 10, c'est l'Open de Karaté organisé par l'ASO, le 17 décembre matin, il y a la distribution des colis et l'après-midi, il y a la fête de Noël pour les enfants, vous avez vu passé la communication, c'est A nous l'Espace par la Compagnie Vague de Nuit, puis on espère la venue du petit bonhomme en rouge, on l'a demandé, il est très occupé! Ensuite, le lendemain, il y a un match

commune assez lourd, notamment un autre sujet du côté de la rue Rog faut qu'on progresse sur ces sujets. L'autre sujet qui peut de nouveau porter interrogation, c'est la Base de Loisirs bien évidemment. En ce qui concerne la Base de Loisirs, Pascal est allé au comité de pilotage de la MEL qui a acté, cela on peut le graver dans le marbre, que la Base de Loisirs de Prémesques fera partie du programme des Belles Terres de la MEL, cela veut dire à terme, une rétrocession progressive de cette base de loisirs aux services métropolitains dans le cadre de sa compétence des espaces naturels, Pascal, tu veux peut-être en dire un mot et préciser les dates pour que tout le monde ait l'info?»

Pascal VANDEN DORPE : « La principale date est effectivement celle où le comité de pilotage a acté l'étude faune et flore de la base de loisirs qui démarrera en février, mars avec pour finalité l'établissement d'un cahier des charges. Il y aura une phase d'études en 2023, l'établissement d'un cahier des charges avec appel aux entreprises pour un réaménagement à partir de 2024. »

Yvan HUTCHINSON: « Connaissant un peu le timing de la MEL, je dirais plutôt 2025, 2023, on va faire l'étude, ensuite on va lancer une procédure de marché, 2025 démarrage des travaux. Cela va nous obliger à un effort de pédagogie très important ; il y a des impacts immédiats, notamment les pêcheurs, on va assumer nos responsabilités. Ludovic et Pascal ont participé, ainsi que Denis, au Conseil d'Administration la semaine dernière, il y a une assemblée générale au mois de décembre, on va dérouler ce calendrier. Il n'y a pas une forme de résignation, mais en tout cas, je pense que le sujet est compris, après, il y a l'autre impact immédiat que sont les habitants, les promeneurs, on va vers un projet, évidemment, qui n'a plus du tout la même envergure, mais cela va prendre du temps. C'est très très clair, on le dira, et, on parlera également de ce sujet bien évidemment, aux vœux, cela fait partie des moments pas agréables, mais il faut aller jusqu'au bout. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres questions? Stéphanie? »

Stéphanie GELOEN : « Oui. Je me fais la voix de l'ensemble du personnel municipal ce jour pour, lors du dernier conseil vous avez voté la délibération relative aux chèques cadeaux à l'occasion des fêtes de fin d'année à l'attention du personnel, ils ont été distribués aujourd'hui, et le personnel, à travers ma voix, tenait à vous remercier et vous dire qu'ils ont été très sensibles à l'effort apporté. Je voulais vous relayer leur message et vous dire merci de leur part. »

Yvan HUTCHINSON: « Merci beaucoup. J'ai l'impression d'oublier guelgue chose... Oui, nous allons avoir une petite dégustation après notre séance qui va se terminer, et notre spectateur dans le public, est le bienvenu, de petits forts réalisés par un traiteur prémesquois installé à la Montagne qui tient à nous faire découvrir son travail. Je vous souhaite à présent de très bonnes fêtes de fin d'année, avec vos proches, vos amis et vos familles, profitez bien, restez couverts et prudents! Et puis à la clôture de cette année 2022 qui n'a pas été simple, un grand merci pour votre travail collectif. Et avant qu'on se quitte, je vous propose pour l'ECHO à paraître, malheureusement Pascale n'est pas présente, une petite photo dans l'escalier. Merci!»

La séance est levée à 20h33

Le secrétaire de séance

Patrick P

Le Maire Yvan HUTCHINSON

13

Envoyé en préfecture le 03/04/2023 Reçu en préfecture le 03/04/2023 Affiché le

ID: 059-215904707-20230327-202301-DE